

**Convocation** du 2 Avril 2021 adressée individuellement à tous les conseillers municipaux pour le 8 Avril 2021.

### **SEANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt un, le huit Avril à 20 heures 00, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la commune de THIMORY, exceptionnellement réuni dans la salle polyvalente pour respecter la distanciation en raison des mesures sanitaires à appliquer pour faire face à l'épidémie COVID-19,

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs GOISET Magali, FAYARD Marie-Claire, BOURGEOIS Michel, FAUCONNIER Claire, BISSONNET Michaël, BOURGEOIS Nathalie, CHIFFLET Patrick, ~~PLAT Sébastien~~, DESTERNE Marion, PROCHASSON Marine, ~~CUNIN Quentin~~, ~~PROCHASSON Benoît~~, SONVEAU Guillaume, VENON Matthieu.

**Absents excusés** : Mrs Patrick CHIFFLET, Sébastien PLAT donne pouvoir à Nathalie BOURGEOIS, Quentin CUNIN, Benoît PROCHASSON donne pouvoir à Michel BOURGEOIS, Guillaume SONVEAU donne pouvoir à Marion DESTERNE.

#### **Ordre du jour**

- Vote des taux des Taxes Locales
- Vote du Budget Primitif de la Commune
- Vote du Budget Primitif du Service Assainissement
- Questions diverses

**Mme le Maire constate que le quorum est atteint.**

#### **17-2021 Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition des taxes locales appliqués l'année précédente pour un produit perçu de 228 840 Euros.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'état 1259 COM faisant apparaître l'évolution prévisionnelle des bases d'imposition pour les 2 taxes (foncier bâti et foncier non bâti) pour l'année 2021,

Considérant qu'avec la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi des finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

- **décide** de fixer pour l'année 2021 des taux d'imposition des taxes locales, à savoir :

- Taxe Foncière sur le Bâti : 25,87 % (part communale) + 18,56 % (part départementale) soit **44,43 %**
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : **46,49 %**

Le produit attendu de ces 2 taxes locales auquel s'ajoutent le produit prévisionnel de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants ainsi que les allocations compensatrices versées par l'Etat, s'élève à **240 177 €**.

#### **18-2021 Vote du Budget Primitif 2021 de la Commune**

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2021 de la commune. Après délibération et à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 est voté et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 576 315,92 €uros en Section de Fonctionnement
- 167 238,00 €uros en Section d'Investissement

#### **19-2021 Vote du Budget Primitif 2021 du Service Assainissement**

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2021 du Service Assainissement. Après délibération et à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 est voté et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 163 345,00 €uros en Section d'Exploitation
- 413 775,00 €uros en Section d'Investissement

#### **Questions et informations diverses :**

- France Loire a transmis par voie dématérialisée, le nouveau plan d'aménagement du projet de lotissement de la Route de La Cour. L'assemblée souhaite participer à une réunion avec l'architecte chargé du dossier.
- L'organisme ORPADAM CLIC organise un stage de sécurité routière destiné aux personnes de plus de 60 ans le 25 mai prochain. (Mise à jour du code de la route et test de conduite dispensés par une Auto-Ecole – Inscription 12 €uros)

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 mai 2021 à 20 h**

#### **Séance close.**

Fait et délibéré, les ans, mois et jour susdits.  
Et ont signé, les membres présents.